

Image not found or type unknown



Paieement des honoraires d'avocat avec aide juridique totale

Par **Nico57**, le **09/05/2009** à **20:56**

Bonjour,

J'ai actuellement l'aide juridique totale, je souhaite changer d'avocat (dans le cas d'une séparation). Pourriez vous m'expliquer la procédure ? Devrais-je payer les honoraires de l'avocat avec le quel je bénéficiais de l'aide juridique, si je rompt le contrat ou alors, a t'il était payer au fur et à mesure des audiences ?

Merci d'avance pour ses précieuses informations.

Par **buronavocat**, le **28/06/2009** à **16:40**

bonjour,

l'aide juridictionnelle ne paie les avocats qu'à la fin de la procédure.

Si vous voulez changer d'avocat, vous devez trouver un avocat qui accepte de partager l'aide juridictionnelle avec l'avocat que vous aviez jusqu'ici.

Cordialement

Marie-Anne Buron